



Saulcy, le 14 juin 2017

## Permis de construire

\*\*\*\*\*

- Requérant :** Mme et M. Ropraz Julie et Olivier, Mont-Aubert 8, 1530 Payerne
- Auteur du projet :** La Courtine SA, bureau architecture, Rte Bollement 3, 2873 Saulcy
- Projet :** Construction d'une maison familiale avec sous-sol partiel, terrasse et entrées couvertes, cheminée de salon, garage double, panneaux solaires sur le pan Ouest (4.70 m<sup>2</sup>) et PAC (pompe à chaleur) extérieure, sur la parcelle No 1105, zone CA.
- Dimensions :** Principales ; long. 14.63 m, larg. 18.48m, hauteur 6.62 m, hauteur totale 8.30 m. Sous-sol ; long. 8.63m, larg. 9.22m, hauteur 3.20m.
- Genre de construction :** Murs en briques TC, isolation périphérique, crépi teinte « pastel abricot », couverture en tuiles TC Jura, teinte « nuagé ».
- Dépôt public:** A l'affichage public et dans le Journal Officiel du 14 juin au 14 juillet 2017. Les oppositions écrites et motivées seront reçues au bureau communal jusqu'au 14 juillet 2017, inclusivement.

\*\*\*\*\*

## Assemblée communale

\*\*\*\*\*

Lundi 17 juillet à 20.00 heures, à la salle communale.

### Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 15 mai 2017
2. Décider l'élaboration des travaux d'établissement du Plan général d'alimentation en eau (PGA) et voter le crédit nécessaire de Fr. 20'000.—.
3. Adoption du nouveau règlement d'organisation et d'administration du Syndicat des ordures et autres déchets de la région de Delémont (SEOD).
4. Voter un crédit de Fr. 85'000.- pour l'acquisition d'un véhicule de transport de personnes pour le SIS Haute-Sorne, entièrement financé par les subventions ECA et les fonds disponibles du SIS Hte-Sorne.
5. Divers.

Le règlement mentionné sous point 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au secrétariat communal, où il peut être consulté.

\*\*\*\*\*

## Vente de cerises et pruneaux à prix réduit

\*\*\*\*\*

Les rigueurs climatiques de ce printemps ont été également ressenties dans la région de Bâle. De ce fait les plantations ont été touchées à 100 %. La commune ne pourra donc pas organiser la vente habituelle de cerises et pruneaux, cette année.

\*\*\*\*\*

## Rappel, Fête du 23 juin

\*\*\*\*\*

Comme ces années passées, nous vous invitons à venir passer un moment convivial à la cabane forestière dès 11.00 heures. La commune offrira l'apéritif. Vous pourrez apporter vos subsistances pour la suite de la journée.

\*\*\*\*\*

## Horaire de vacances du magasin Jobé

\*\*\*\*\*

Les vacances auront lieu du lundi 24 juillet au samedi 05 août 2017.

**Rappel des heures d'ouverture à la salle communale :** Mardi, jeudi et samedi, de 10.00 h à 11.30 heures. Produits en tous genres : entretien, conserves, boissons, et frais, (boulangerie, pâtisserie, laitages, viandes sous vide, légumes et fruits, etc...)



Café servi tous les samedis matin pendant les heures mentionnées. par la société d'embellissement.

\*\*\*\*\*

## Appareil à tension

\*\*\*\*\*

L'appareil qui a été prêté à une personne du village pour un besoin de contrôle régulier sur un court terme, devra être rapporté au bureau communal. La secrétaire ne se rappelle plus qui le lui a demandé et plusieurs personnes sont venues pour un contrôle ces derniers temps. Merci d'avance.

\*\*\*\*\*



## Rappel lors du ramassage d'objets encombrants

\*\*\*\*\*

Il a de nouveau été constaté que divers déchets (ferreux entre autres,) ont été déposés lors du dernier ramassage des déchets encombrants, hors, comme nous l'avons déjà plusieurs fois rappelé, ces déchets ne sont pas ramassés.

**Nous rappelons également que les éboueurs ne ramassent plus tout ce qui peut entrer dans un sac de 110 litres ou même 60 ou 35 litres !**

Dorénavant, toute personne qui vide son immeuble devra demander une benne personnelle. Si cette clause n'est pas respectée, d'autres mesures devront être entreprises, (augmentation des taxes, restriction du ramassage tel que proposé, etc..)

\*\*\*\*\*

## Mise en postulation

\*\*\*\*\*

Le conseil communal met en postulation la fonction de secrétaire-caissière communale à partir du 01.01.2018. La préposée actuelle désire prendre sa retraite en 2018 en accompagnant le nouveau ou la nouvelle titulaire tout au long de l'année, si nécessaire.

Dans un premier temps, le taux de travail sera de 30 % et évoluera jusqu'au retrait de la préposée, à 70 %. (Les travaux de l'agence AVS y seront également englobés. Mme Myriam Cerf désire également donner sa démission à fin 2018).

**Condition requise : Habiter la localité ou y élire domicile dans le courant de l'année 2018**

Toute personne intéressée peut demander des informations complémentaires au bureau communal. Les postulations seront envoyées jusqu'au 14.08.2017 au Conseil communal avec la mention « Secrétariat communal ».

\*\*\*\*\*

Conseil communal